AVIS PUBLIC



DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est par la présente donné que le conseil municipal statuera sur des demandes de dérogations mineures au *Règlement de zonage 1101*, lors de la séance ordinaire qui aura lieu le **9 mai 2023** à la salle du conseil située au 1580, chemin du Fer-à-Cheval à Sainte-Julie à 19 h 30. Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

DEMANDE N° 23-03 : 754, montée Sainte-Julie – Zone C-308

Cette demande a pour but d'autoriser :

- L'aménagement d'un total de 4 cases de stationnement (incluant une case pour personnes handicapées), plutôt que 6 cases, tel que prescrit au tableau 5.8 de l'article 5.6.3.3 du Règlement de zonage 1101;
- L'aménagement de 2 aires de stationnement, de chaque côté du bâtiment, sans distance par rapport aux limites de propriété et du bâtiment principal, plutôt que 1 mètre tel que prescrit à l'article 10.1.6.2.1 du *Règlement de zonage 1101*.

Cet immeuble porte le numéro de lot 5 550 717 du Cadastre du Québec.

DEMANDE N° 23-04 : 1611, rue Principale - Zone C-302

Cette demande a pour but d'autoriser :

- L'implantation d'un escalier en marge fixe sur rue à une distance de 0,68 mètre de la limite avant du terrain plutôt qu'un mètre, tel que prévu à l'article 10.1.2.3 du Règlement de zonage 1101;
- La reconstruction d'escaliers menant au sous-sol, localisés à 1,85 mètre de la limite avant du terrain plutôt que 3 mètres, tel que prescrit à l'article 10.1.2.4 du Règlement de zonage 1101;
- La plantation d'un arbre en façade plutôt que 3, tel que le requiert l'article 4.7.3.2 du Règlement de zonage 1101;
- Le maintien de l'aire de stationnement tel qu'existante, contrairement aux dispositions du point 5 de l'article 4.6.1 du même règlement.

Cet immeuble porte le numéro de lot 5 880 251 du Cadastre du Québec.

DEMANDE N° 23-05 : 2109, rue Borduas - Zone P-401

Cette demande a pour but d'autoriser :

• L'aménagement d'une aire de stationnement comprenant 14 cases plutôt que 15, tel que requis par le tableau 5.8 de l'article 5.6.3.3 du Règlement de zonage 1101.

Cet immeuble porte le numéro de lot 5 552 079 du Cadastre du Québec.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 21 avril 2023

Nathalie Deschesnes, avocate

Merchans

Greffière